

Image not found or type unknown



## Modèle de lettre pour contester le montant d'une offre d'indemnisation pour un accident de la vie

Par **perrotjos**, le **30/03/2020** à **15:36**

Bonjour,

Avez-vous un modèle de lettre pour demander à l'assurance de revoir le montant de l'indemnisation pour un accident de la vie ? Je pense que le médecin expert n'a pas entendu toutes mes doléances. Pas facile de tout expliquer pendant l'expertise médicale. Le montant proposé risque-t-il d'être vu rabais ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **30/03/2020** à **22:57**

Bonjour

Avez vous un délai indiqué pour formuler une acceptation ?  
Contester passe par une contre expertise. Regardez ces liens

<https://www.dva-experts.com//>

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/contester-une-indemnisation-corporelle-dassurance>

Par **P.M.**, le **31/03/2020** à **19:12**

Bonjour,

Je vous propose aussi [ce dossier Légavox...](#)

Par **Chaber**, le **01/04/2020** à **11:52**

BONJOUR

Comme je le dis régulièrement il faut éviter d'être seul face à un expert d'assurance

Une lettre de contestation ne servira à rien si elle n'est pas étayée d'éléments médicaux. Au vu des conclusions vous pouvez les soumettre à votre médecin pour un simple avis. Pour contester il faudra que vous preniez un expert indépendant à vos frais.

Par **Visiteur**, le **01/04/2020** à **13:23**

Bonjour,

A toutes fins utiles, je complète mes liens par ceux-ci

<http://www.bareme-indemnisation.com/>

<https://www.redac-recours.com/>

Par **P.M.**, le **01/04/2020** à **14:54**

Bonjour,

Le deuxième lien est déjà contenu dans le dossier que je vous ai proposé...

Par **Visiteur**, le **01/04/2020** à **19:15**

Il fallait en effet le préciser 😞

Par **P.M.**, le **02/04/2020** à **16:49**

Bonjour,

Cela évite une consultation inutile mais je vois que vous ne pouvez qu'être d'accord avec moi puisque ça ne fait que rendre le sujet plus lisible...

**P.S. : Mon précédent message qui disait sensiblement la même chose a été censuré sans raison puisqu'il respectait les conditions générales d'utilisation du forum...**

Mais peut-être que cette fois la censure ira jusqu'à la fermeture du sujet d'une manière indigne...

Par **Chaber**, le **02/04/2020** à **17:00**

ESP vs PM

Votre guéguerre m'horripile et n'apporte aucune réponse utile à perrojosa et au contraire nuit à la bonne tenue du forum

Pour contester une expertise il n'existe qu'un seul moyen: la contreexpertise comme je l'ai indiqué

Par **P.M.**, le **02/04/2020** à **17:27**

Mais avant d'engager les frais d'une contre-expertise, il me semble intéressant de vérifier grâce à un barème si le montant de l'indemnisation peut être contesté et par ailleurs éventuellement même de se faire aider par une structure...

Par **Williot**, le **15/04/2020** à **10:58**

Bonjour,

On ne le répètera jamais assez qu'il est indispensable d'être assisté par un médecin-conseil lors de l'expertise médicale.

Avant de mettre en place une contre expertise, il est préférable d'avoir l'avis d'un médecin conseil indépendant des compagnies d'assurance afin de savoir si le rapport d'expertise est contestable.

Vous trouverez une liste des médecins conseils sur le site [www.anameva.com](http://www.anameva.com)

Si le rapport d'expertise est contestable, il faut alors demander à la compagnie d'assurance organisation d'une nouvelle expertise amiable et contradictoire.

Dans toutes ces étapes il est préférable d'être assisté par un avocat, il en est de même dans le cadre de la négociation avec la compagnie d'assurance.

Cordialement.